

## Autorisations parentales

### Droit à l'image

Les enseignants de l'école sont susceptibles d'utiliser, dans le cadre de leurs travaux pédagogiques, des photos ou des vidéos des enfants de l'école (blog de l'école, exposition, article de journaux, ...).

**Aucune photo ou vidéo d'élève reconnaisable ne peut être publiée sans une autorisation écrite du responsable légal.**

Le directeur

Je soussigné (e) .....responsable légal de l'enfant  
....., élève en classe de .....

• autorise les enseignants à utiliser dans le cadre pédagogique des photos ou des vidéos de mon enfant prises au cours des activités scolaires. \*

• refuse que les enseignants utilisent des photos ou des vidéos, dans le cadre pédagogique, sur lesquelles mon enfant est reconnaisable. \*

\* *rayer la mention inutile*

### APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les APC peuvent avoir pour objectif :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel (méthodologie, autonomie, mémorisation) ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les APC s'organisent sur 2 séances de 30 minutes par semaine sur la pause méridienne.

**La fréquentation régulière de l'enfant est nécessaire. Toute absence de celui-ci sera signalée à l'enseignant et justifiée.**

Le directeur

Je soussigné (e) .....responsable légal de l'enfant  
....., élève en classe de .....

• accepte que mon enfant participe aux APC de l'année scolaire 2023/2024. \*

• refuse que mon enfant participe aux APC de l'année scolaire 2023/2024. \*

\* *rayer la mention inutile*

Date : .....

Signatures des représentants légaux :